

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASES 300 G Avenant n°1 à la convention signée entre le Département de Paris et l'ANPIHM, Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs, pour le solde de la participation 2016 au financement de la permanence de nuit de l'ULS « Duployé », d'un montant de 7 399,52 euros.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer un avenant à la convention du 28 juin 2016 avec l'ANPIHM, Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs, dont le siège social est domicilié au 31 avenue de Ségur, dans le 7ème arrondissement de Paris (siège administratif et financier sis 9 rue Louis et René Moine 35200 Rennes), fixant le montant du solde de la participation au financement de la permanence de nuit de l'ULS Duployé au titre de 2016 à 7 399,52 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention 2016 entre le Département de Paris et l'ANPIHM, Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs, qui fixe le montant du solde de la participation du Département au titre de 2016 au financement de la permanence de nuit de l'ULS Duployé à 7 399,52 euros.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 52, nature 6568, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO